

LE RONDE 14/12/22

## Face à la baisse du nombre d'élèves, le gouvernement supprime 1 500 postes d'enseignants

Selon le ministère de l'éducation nationale, la démographie, avec une chute du nombre d'élèves, justifie cette baisse.

Par [Sylvie Lecherbonnier](#)

Publié aujourd'hui à 16h38, mis à jour à 16h53

Temps de Lecture 2 min.

La rentrée 2023 se prépare déjà et l'équation s'avère compliquée. Le projet de loi de finances 2023, décliné avec la répartition des moyens aux académies que vient de transmettre le ministère de [l'éducation nationale](#), prévoit que 1 500 postes d'enseignants seront supprimés dans l'enseignement public à la rentrée 2023 ; 500 dans l'enseignement privé sous contrat.

Le ministère préfère compter en « moyens d'enseignement », ce qui permet de minorer les suppressions, en tenant compte du renfort compensatoire d'enseignants stagiaires. Avec cette grille de lecture plus favorable, les écoles publiques, jusqu'ici épargnées pour permettre le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en éducation prioritaire et le plafonnement à 24 élèves par classe partout en France, compteront 667 moyens d'enseignement en moins.

Dans le second degré, 498 moyens d'enseignement en moins sont prévus dans les collèges et les lycées. En parallèle, 100 postes de CPE (conseiller principaux d'éducation) doivent, par ailleurs, être créés pour « améliorer le climat scolaire » ainsi que 4 000 équivalents temps plein d'accompagnants des élèves en situation de handicap.

La baisse du nombre d'élèves justifie les suppressions de postes pour la Rue de Grenelle. Au vu de la diminution du nombre de naissances, l'éducation nationale s'attend à perdre 500 000 élèves (sur 12 millions aujourd'hui) entre 2022 et 2027. Pour la rentrée 2023, le ministère prévoit 64 000 élèves en moins dans les écoles (- 50 000 déjà en 2022) et 800 dans les collèges et les lycées. La scolarisation, depuis février 2022, de 20 000 enfants ukrainiens vient temporiser quelque peu cette baisse des effectifs.

### Les académies de Lille et Paris davantage touchées

Toutes les académies ne sont pas logées à la même enseigne. Celles de Lille et Paris, qui voient leur nombre d'élèves particulièrement diminué, sont davantage touchées. Elles perdent respectivement 150 et 155 moyens d'enseignement dans le premier degré et 160 et 182 dans le second degré.

Edouard Geffray, le directeur général de l'enseignement scolaire, estime cependant que ces réductions sont « sans commune mesure avec la baisse démographique » : « Si on avait appliqué une simple règle de trois, 5 000 postes auraient dû être supprimés. »

Selon les statistiques ministérielles, le taux d'encadrement augmente malgré tout dans le premier degré. Il doit passer à 5,98 professeurs pour 100 élèves en 2023, selon les prévisions, contre 5,46 en 2017. En parallèle, la moyenne nationale du nombre d'élèves par classe en primaire diminue, passant de 23,2 en 2017 à 21,7 en 2022.

Les syndicats s'inquiètent, eux, de ces annonces. Le SNUipp-FSU juge que « cette carte scolaire tourne le dos aux enjeux et aux besoins réels du service public d'éducation pour réduire les inégalités

scolaires ». Pour le SE-UNSA, il faudrait « profiter de la baisse démographique pour répondre aux besoins des élèves et du service public d'éducation », notamment au sujet des remplacements.

Les établissements scolaires en sauront plus sur leur dotation dans les premiers mois de 2023.